



— L'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa)

L'Aspa, c'est quoi ?

Qui a droit à l'Aspa ?

Comment demander l'Aspa ?

L'Aspa, c'est quoi ?

L'Aspa est l'allocation de solidarité aux personnes âgées.

C'est une somme d'argent que vous pouvez recevoir tous les mois pour compléter vos revenus.

Vos revenus, c'est la somme d'argent que vous gagnez en travaillant ou en faisant d'autres activités.

Qui a droit à l'Aspa ?

Vous avez le droit à l'Aspa :

- Si vous êtes à la retraite.
- Si vous avez 65 ans ou plus.
- Si les revenus de votre foyer ne dépassent pas une certaine somme.
- Si vous êtes reconnu inapte au travail vous pouvez avoir l'Aspa dès 62 ans.
- Si vous avez demandé toutes les retraites en France et à l'étranger.
- Si vous habitez en France au moins 9 mois par an.
- Si vous êtes d'un pays étranger qui est en dehors de l'Union Européenne vous devez avoir un titre de séjour depuis plus de 10 ans.

Pouvez-vous travailler et avoir l'Aspa ?

Vous pouvez avoir une retraite, travailler et avoir l'Aspa.

La somme d'argent que vous donne l'Aspa dépend des revenus de votre foyer.

Plus vos revenus sont élevés plus la somme d'argent de l'Aspa est petite.

Selon les montants de revenus à ne pas dépasser :

- Si vos revenus sont trop élevés, vous n'avez plus l'Aspa.
- Si vos revenus baissent, vous avez de nouveau l'Aspa.

Comment est calculée l'Aspa ?



La somme d'argent que vous recevez dépend des revenus annuels bruts de votre foyer.



Information importante :

L'Aspa est l'allocation de solidarité aux personnes âgées.

À votre mort, une partie de ce que vous a donné l'Aspa peut sous certaines conditions être récupérée sur votre succession.



Vous devez informer votre caisse régionale d'assurance retraite :

- D'un changement de situation familiale comme un divorce par exemple.
- D'un changement d'adresse.
- D'un changement des revenus de votre foyer suite à un héritage ou un salaire plus important par exemple.

Comment demander l'Aspa ?

Vous demandez l'Aspa :

- Sur le site internet www.lassuranceretraite.fr.

Vous téléchargez le formulaire de demande d'Aspa et vous le remplissez.

Vous vous connectez à votre espace personnel dans votre messagerie.

Vous cliquez sur **transmettre mon formulaire**.

- En appelant un conseiller au **39 60**

Ce numéro est gratuit.

Si vous appelez de l'étranger, le numéro est le 09 71 10 39 60.



Vous pouvez aussi aller sur le site

www.mesdroitssociaux.gouv.fr

pour connaître les aides que vous pouvez recevoir.

Documents à nous donner

- **Une photocopie de votre carte d'identité.**
C'est un document officiel qui dit qui vous êtes.
- **Une photocopie de votre titre de séjour.**
C'est un document officiel qui dit que vous avez le droit de vivre en France.
- **Un justificatif de domicile.**
C'est un document officiel avec votre adresse.
Vous pouvez donner une facture d'électricité par exemple.
- **Votre dernier avis d'imposition.**
C'est un document officiel qui dit si vous payez des impôts ou non.

Comment l'Aspa vous est-elle donnée ?

L'Aspa est versée sur votre compte en banque tous les mois.

Elle peut commencer à être versée en même temps que votre retraite.

Vous pouvez envoyer ces documents :

- à partir de votre **espace personnel**
sur le site internet www.lassuranceretraite.fr
- **par courrier** à l'adresse :
Carsat Languedoc-Roussillon
29 cours Gambetta - CS 49001
34068 Montpellier cedex 2